Antoine LEGOUX

Expert – Comptable
Formé à la Médiation
Commissaire aux comptes
Certifié en évaluation d'entreprise
Expert Judiciaire près la Cour d'Appel de Paris
Expert près les Cours Administratives d'Appel de Paris et de Versailles
Ancien élu à la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Paris

PROCES-VERBAL DE

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

DU 20 AVRIL 2024

L'an Deux Mille Vingt-quatre et le vingt avril, à quatorze Heures, l'associée unique de la société a tenu son Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, au 22, rue du Chatellier 60600 CLERMONT, sur convocation faite par le Président.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque membre de l'Assemblée en entrant en séance, tant en son nom personnel que comme mandataire.

M. Antoine LEGOUX préside la séance en sa qualité de Président de la société.

La feuille de présence, certifiée sincère et véritable par les associés, permet de constater que l'associé présent, représenté ou ayant voté par correspondance possède la majorité des actions ayant droit de vote.

En conséquence, l'Assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'associé :

- la feuille de présence à l'Assemblée,
- les pouvoirs des associés représentés par des mandataires ainsi que les formulaires de vote par correspondance,
- les copies des lettres de convocation,
- l'inventaire des valeurs actives et passives de la société, le bilan, le compte de résultat et l'annexe de l'exercice clos le 31 décembre 2023,
- les rapports du Président,
- le texte des résolutions proposées à l'Assemblée.

Antoine LEGOUX

Expert – Comptable
Formé à la Médiation
Commissaire aux comptes
Certifié en évaluation d'entreprise
Expert Judiciare près la Cour d'Appel de Paris
Expert près les Cours Administratives d'Appel de Paris et de Versailles
Ancien élu à la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Paris

Puis le Président déclare que l'inventaire, les comptes annuels, le rapport de gestion, le rapport sur les conventions, la liste des associés, le texte des résolutions proposées, ainsi que tous les autres documents et renseignements prévus par la loi et les règlements ont été tenus à la disposition des associés, au siège social, à compter de la convocation de l'assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture du rapport de gestion du Président,
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022,
- Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2022,
- Approbation des conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce.

Le Président donne lecture de ses rapports. Cette lecture terminée, le Président ouvre la discussion. Personne ne demandant la parole, le Président mets successivement aux voix les résolutions suivantes :

1ère RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Président, approuve les comptes annuels arrêtés à la date du 31 décembre 2023 tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ce rapport.

Elle approuve également l'absence de dépenses effectuées au cours de l'exercice écoulé ayant trait aux opérations visées à l'article 39-4 du Code Général des Impôts.

En conséquence, elle donne au Président quitus entier et sans réserve de l'exécution de son mandat pour ledit exercice.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Antoine LEGOUX

Expert – Comptable
Formé à la Médiation
Commissaire aux comptes
Certifié en évaluation d'entreprise
Expert Judiciaire près la Cour d'Appel de Paris
Expert près les Cours Administratives d'Appel de Paris et de Versailles
Ancien élu à la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Paris

2ème RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter comme suit le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2023 se montant à 6.408 euros :

- 6.408 euros en report à nouveau.

Conformément aux dispositions de l'article 243bis du Code Général des Impôts, nous vous rappelons qu'il n'a été procédé à aucune distribution de dividendes lors des trois derniers exercices.

Pour information, les associés ont décidé dans un acte en date du 2 décembre 2019, la distribution de réserves pour le montant de 150.000 euros brut, soit 105.000 euros net au prorata des actions détenues.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

3ème RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide la distribution de réserves pour un montant de 100.000 euros.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

4ème RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Président, approuve les conventions réglementées par les articles L.227-10 et suivants du Code de Commerce conclues.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des présents sans que le Président ne prenne part au vote.

Antoine LEGOUX

Expert – Comptable
Formé à la Médiation
Commissaire aux comptes
Certifié en évaluation d'entreprise
Expert Judiciare près la Cour d'Appel de Paris
Expert près les Cours Administratives d'Appel de Paris et de Versailles
Ancien élu à la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Paris

5ème RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente assemblée pour accomplir toutes formalités qui seront nécessaires.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus il a été dressé, le présent procès-verbal, après lecture, a été signé par l'associée unique.

Le Président
A. LEGOUX



SAS LEGOUX AUDIT CONSEIL
Représentée par son Président
Antoine LEGOUX



COMPTES ANNUELS

en euros

LEGOUX et ASSOCIES S.A.S.

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

Bilan au 31/12/2023

Certifiés conforme à l'original

107 AVENUE VICTOR HUGO
75116 PARIS

SIRET : 53288295800012

NAF : 6920Z

Sommaire

Dossier - page de garde 1
Sommaire 2
BILAN
Bilan Actif 3
Bilan Passif 4
COMPTE DE RÉSULTAT
Compte de résultat 5
Compte de résultat (Suite) 6
DÉTAILS DE COMPTES
Bilan Actif Détaillé 7
Bilan Passif Détaillé 9
Compte de résultat Détaillé 11
ANNEXE
Règles et méthodes comptables I 15
Règles et méthodes comptables II 16
GESTION
Soldes Intermédiaires de Gestion 17

Bilan Actif

Bilan Actif	Du 01/01/2023 au 31/12/2023			Au 31/12/2022
	Brut	Amort. Prov.	Net	Net
Capital souscrit non appelé				
Actif immobilisé				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concessions, brevets et droits similaires				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillages industriels				
Autres immobilisations corporelles	98 556	98 556		
Immobilisations en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations financières				
Participations évaluées selon mise en équivalence				
Autres participations				
Créances rattachées à des participations				
Titres immobilisés de l'activité en portefeuille				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	400		400	400
ACTIF IMMOBILISÉ	**98 956**	**98 556**	**400**	**400**
Actif circulant				
Stocks et en-cours				
Matières premières, autres approvisionnements				
En-cours de production : - De biens				
En-cours de production : - De services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes	4 338		4 338	1 901
Créances				
Clients et comptes rattachés	169 502	5 519	163 984	224 662
Autres	25 014		25 014	6 048
Capital souscrit et appelé, non versé				
Valeurs mobilières de placement				
Actions propres				
Autres titres				
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	**436 270**		**436 270**	**363 960**
Charges constatées d'avance	**25 797**		**25 797**	**1 298**
ACTIF CIRCULANT	**660 921**	**5 519**	**655 403**	**597 870**
Frais d'émission d'emprunt à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Écarts de conversion actif				
TOTAL ACTIF	**759 877**	**104 074**	**655 803**	**598 270**

Bilan Passif

Bilan Passif			Du 01/01/2023 Au 31/12/2023	Du 01/01/2022 Au 31/12/2022
Capitaux propres				
Capital social ou individuel	(dont versé)	1 000	1 000	1 000
Prime d'émission, de fusion, d'apport				
Écarts de réévaluation				
Écart d'équivalence				
Réserves :	- Légale		100	100
	- Statutaires ou contractuelles			
	- Réglementées			
	- Autres			
Report à nouveau			385 670	334 845
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)			**6 408**	**50 825**
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées				
CAPITAUX PROPRES			**393 178**	**386 770**
Autres fonds propres				
Produits des émissions de titres participatifs				
Avances conditionnées				
Autres				
AUTRES FONDS PROPRES				
Provisions pour risques et charges				
Provisions pour :	- Risques			
	- Charges			
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES				
Emprunts et dettes				
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes :	- Auprès des établissements de crédit			
	- Financières diverses			739
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
Dettes :	- Fournisseurs et comptes rattachés		64 352	12 279
	- Fiscales et sociales		194 299	198 481
	- Sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes			3 974	
Instruments de trésorerie				
Produits constatés d'avance				
EMPRUNTS ET DETTES			**262 625**	**211 499**
Écarts de conversion passif				
TOTAL PASSIF			**655 803**	**598 270**

Compte de résultat

Compte de résultat	Du 01/01/2023 au 31/12/2023			Au 31/12/2022
	France	Exportation	Total	Total
Produits d'exploitation				
Ventes de marchandises				
Production vendue : - De biens				
Production vendue : - De services	1 867 275		1 867 275	1 667 923
Chiffre d'affaires net	**1 867 275**		**1 867 275**	**1 667 923**
Production : - Stockée				
Production : - Immobilisée				
Subventions d'exploitation reçues			17 833	25 083
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions, transferts de charges				
Autres produits			56	23 021
PRODUITS D'EXPLOITATION			**1 885 164**	**1 716 028**
Charges d'exploitation				
Achats de marchandises (y compris droits de douane)				
Variation de stocks (marchandises)				
Achats de matières premières et autres approvisionnements				
Variation de stocks (matières premières et autres approvisionnements)				
Autres achats et charges externes *			813 582	712 440
Impôts, taxes et versements assimilés			22 833	35 521
Salaires et traitements			721 987	653 075
Charges sociales			282 058	270 305
Dotations aux : - Amortissements sur immobilisations				3 300
Dotations aux : - Dépréciations sur immobilisations				
Dotations aux : - Dépréciations sur actif circulant			5 519	
Dotations aux : - Provisions pour risques et charges				
Autres charges			27 014	4 762
CHARGES D'EXPLOITATION			**1 872 993**	**1 679 402**
* Y compris : - Redevances de crédit-bail mobilier			31 034	58 397
* Y compris : - Redevances de crédit-bail immobilier				
RÉSULTAT D'EXPLOITATION			**12 171**	**36 625**
Bénéfice attribué ou perte transférée				
Perte supportée ou bénéfice transféré				
Produits financiers				
Produits financiers de participation				
Produits des autres valeurs mobilières et créances actif immobilisé				
Autres intérêts et produits assimilés				
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
PRODUITS FINANCIERS				
Charges financières				
Dotations financières aux amortissements, dépréciations et provisions				
Intérêts et charges assimilées				
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
CHARGES FINANCIÈRES				
RÉSULTAT FINANCIER				
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS			**12 171**	**36 625**

Compte de résultat (Suite)

Compte de résultat (suite)	Au 31/12/2023	Au 31/12/2022
Produits exceptionnels		
Sur opérations de gestion	660	
Sur opérations en capital		46 000
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	**660**	**46 000**
Charges exceptionnelles		
Sur opérations de gestion	75	7 802
Sur opérations en capital		
Dotations exceptionnelles aux amortissements, dépréciations et provisions		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	**75**	**7 802**
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	**585**	**38 198**
Participation des salariés		
Impôts sur les bénéfices	**6 348**	**23 998**
TOTAL DES PRODUITS	**1 885 824**	**1 762 028**
TOTAL DES CHARGES	**1 879 417**	**1 711 203**
BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - Total des charges)	**6 408**	**50 825**

Annexe

Règles et méthodes comptables

(Décret n° 83-1020 du 29-11-1983 – articles 7,21,24 début, 24-1, 24-2 et 24-3)

ANNEXE AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT

Au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2023 dont le total est de 655 803 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, et dégageant un résultat de 6 408 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2023 au 31/12/2023.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Les états financiers ont été établis en conformité avec :

- Le PCG 2014 approuvé par arrêté ministériel du 8 septembre 2014
- La loi n° 83 353 du 30 avril 1983
- Le décret 83 1020 du 29 novembre 1983
- Les règlements de l'Autorité des Normes Comptables (ANC).

Faits caractéristiques
Néant

Evénements significatifs postérieurs à compter de la clôture
Néant

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de bases :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Immobilisations corporelles :
Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires).

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée de vie prévue indiquée dans le tableau d'amortissement.

Participation, autres titres immobilisés, valeurs mobilières de placement :
La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Stocks
Les stocks sont évalués suivant la méthode du "coût moyen unitaire pondéré" (CMUP)
La valeur brute des marchandises et des approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires.
Une provision pour dépréciation des stocks est comptabilisée lorsque la valeur brute est supérieure à la valeur réelle à la date de clôture.

Créances et dettes :
Les créances et les dettes sont évaluées à leur valeur nominale. Une provision est constituée sur les créances dès lors que leur valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Opérations en devises :
Les charges et produits en devises sont enregistrés pour leur contre-valeur à la date de l'opération. Les dettes, créances, disponibilités en devises figurent au bilan pour leur contre-valeur au cours de fin d'exercice. La différence résultant de l'actualisation des dettes et créances en devises à ce dernier cours est portée au bilan en "écart de conversion".
Les pertes latentes de change non compensées font l'objet d'une provision pour risques.

Provisions :
La société applique le règlement CRC 2000-06 sur les passifs.
Dans ce cadre, des provisions pour risques et charges sont constituées pour faire face aux sorties probables de ressources au profit des tiers, sans contrepartie pour la société.
Ces provisions sont estimées en prenant en considération les hypothèses les plus probables à la date d'arrêté des comptes.

Engagements de retraite :
La convention collective prévoit des indemnités de fin de carrière.
L'engagement de la dette actuarielle, non comptabilisé en fin d'exercice, est de .....

Droit Individuel à la Formation :
A la date de clôture, les droits acquis au titre du droit individuel à la formation s'élèvent à ..... heures.

Suivi de l'utilisation du Crédit d'Impôt pour la Compétitivité des Entreprises (CICE) :
Ce Crédit d'Impôt a pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises à travers notamment des efforts en matière d'investissement, de recherche, d'innovation, de formation, de recrutement, de prospection de nouveaux marchés, de transition écologique et énergétique, et de reconstitution de leurs fonds de roulement. Nous avons en ce qui nous concerne, voulu faire porter l'effort sur les investissements et/ou sur l'amélioration du fonds de roulement, éléments qui permettront à l'entreprise de supporter mieux les difficultés économiques si elles se poursuivent ou de faire face à une éventuelle phase de croissance en cas de retournement de la conjoncture économique générale.

Changements de méthodes :
Il n'y a pas eu de changement de méthode d'évaluation au cours de l'exercice.
Il n'y a pas eu de changement de méthode de présentation au cours de l'exercice.